

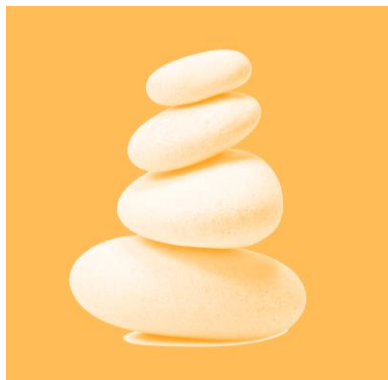
TrianOnAccess, l'accès solidaire à la propriété !

Avec sa nouvelle plateforme digitale TrianOnAccess, lancée ce lundi 3 décembre, Trianon Résidences révolutionne l'accès à la propriété des moins de 30 ans !



Pour toute réservation d'un appartement par des acquéreurs n'ayant pas encore passé le cap de la trentaine, la société propose en effet la création d'un compte en ligne sécurisé TrianOnAccess. Celui-ci permet à l'entourage (famille, amis, collègues...) des futurs propriétaires de participer à l'achat du bien immobilier de leurs rêves ! Mieux : Trianon Résidences accompagne la solidarité des proches et double la somme déposée !

Une innovation déjà primée : Trianon Résidences s'est vu remettre le Prix de l'Innovation Sociale des Trophées de l'Innovation du Grand Est, organisés par Grand E-nov, l'agence régionale de l'innovation, ce lundi également, à La Filature de Mulhouse.



La naissance d'un concept novateur

À ce jour, force est de constater que plus de 80 % des jeunes de moins de 30 ans souhaitent devenir propriétaires, mais que seuls 20 % d'entre eux disposent d'une capacité de financement suffisante pour réaliser ce projet. Alors que les prêts immobiliers n'ont jamais atteint des taux d'intérêts aussi bas, leur accès reste fortement conditionné. Par ailleurs, l'obligation d'un apport personnel n'est pas toujours chose aisée à respecter lorsque l'on démarre sa vie professionnelle.

Afin d'améliorer le potentiel d'acquisition des moins de 30 ans, Trianon Résidences innove et met en place une solution simple, constructive et solidaire en créant une cagnotte digitale gratuite : le concept TrianOnAccess est né !



En pratique :

Dès la réservation de son appartement Trianon Résidences, le futur acquéreur sera accompagné et conseillé par un expert dans la mise en ligne de son projet sur trianonaccess.fr. Il le partagera avec son entourage qui pourra participer à la concrétisation de son projet. Après quelques semaines, Trianon Résidences effectue un point sur les montants collectés, et double cette somme dans la limite de 5 000 €.

Le montant total de la collecte et son abondement sont définitivement attribués à l'acheteur lors de la signature de l'acte définitif, chez le notaire. Si la vente devait ne pas se réaliser, les montants versés par l'entourage sont rendus intégralement.

40% des moins de 30 ans bénéficient de l'aide de leur entourage : parents, grands-parents, frères et sœurs, parrains et marraines, cousins, amis, collègues... pourront, grâce à cette tirelire solidaire, aider et participer à la concrétisation du projet des jeunes acquéreurs !

Pour toutes informations supplémentaires : trianon-residences.fr